



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance
du Conseil municipal du **3 mai 2023**

Date de convocation : 26/04/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Cyril CRESPIEN, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Géraldine PAING, Christelle PERRUAUX, Elodie HAUTOT, YingYing LECLERC, David DELATTE, Anne-Lise CHAMPVALONT, Guillaume CLAYE, Emilie MARIE, Christophe FOUILLEUL, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (pouvoir à Alain SEVÊQUE), Baptiste GIARD, Nathalie BLOUET, Olivier DUVAL, Guillaume MARTIN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 est adopté **à l'unanimité sans observation** (23 voix pour).

- : - : - : - : - : - : - : -

DÉLIBÉRATION N°4.1/2023/05/01 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°4.1/2023/03/03 DU 22 MARS 2023).

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité** (1 abstention Christophe FOUILLEUL, 22 voix pour), de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Un emploi filière administrative
- Grade : adjoint administratif
- Durée : 35h/35h
- Rémunération : Statutaire

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, au chapitre 12 – compte 64111

DÉLIBÉRATION N°8.8/2023/05/02 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – CHOIX DES PRESTATAIRES POUR L'ANNÉE 2023.

Rapporteur : Dany DAVID – 1^{er} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (23 voix pour) :

- De reconduire les intervenants suivants pour l'année 2023 :
 - Choix 1 : HDS – SARL DURANT (Torigny-les-Villes - Negreville) ;

- Choix 2 : SOS DANGER NUISIBLES (Bérigny).
 - De valider la participation de la commune d'un montant de 185 € pour l'année 2023, sur le volet animation/coordination, suivi des actions et investissements.

Les crédits sont prévus au BP 2023.

DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2023/05/03 - PRÉSENTATION ET INDIVIDUALISATION DES CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE MARIE RAVENEL – ANNEE 2023.

Rapporteur : Evelyne MASSICOT – 5^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (23 voix pour) d'approuver la proposition de budget dédié au fonctionnement et à l'investissement du groupe scolaire Marie RAVENEL pour l'année 2023, détaillé dans le tableau ci-dessous.

DETAIL	ECOLE MARIE RAVENEL (83 élèves en maternelle et 159 en élémentaire, soit 242 élèves)			Observations
COUTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT				
	Ecole élémentaire	Ecole maternelle	Total école primaire	
Informatiques	1 132,00 €	4 578,00 €	5 710,00 €	
Application ONE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Carte ITUNES pour tablettes	32,00 €	18,00 €	50,00 €	Certaines applications pour tablette sont payantes. Cette carte permet d'ajouter le compte Apple store de l'école et de télécharger des applications.
Autres matériels	0,00 €	60,00 €	60,00 €	Caméra HUE pour PC
Matériels informatiques	1 100,00 €	4 500,00 €	5 600,00 €	Changeement des ordinateurs portables de direction
Livres, Jeux	1 485,00 €	1 100,00 €	2 585,00 €	
Entretien et renouvellement des livres de la BCD ; Fonds de documentation pédagogique (maternelle)	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	
Jeux pédagogiques	0,00 €	600,00 €	600,00 €	Acquisition de jeux pédagogiques
Fichiers cycle 2	485,00 €	0,00 €	485,00 €	5 € X 97 élèves
Renouvellement manuels cycle 3	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
Matériels divers	1 300,00 €	1 425,00 €	2 725,00 €	
Mur de son	200,00 €	0,00 €	200,00 €	Les murs de son permettent aux élèves et aux enseignants de s'enregistrer, puis aux élèves de s'écouter en autonomie
Sonorisation de la chorale	700,00 €	0,00 €	700,00 €	
Tapis de sieste	0,00 €	225,00 €	225,00 €	13 tapis * 17,30 €
Matériels de sport (vélos)	200,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €	Renouvellement du parc de vélos (20 vélos à renouveler par 4 chaque année, soit 1 000 € / an)
Dictaphone	200,00 €	0,00 €	0,00 €	Un dictaphone numérique permet de faire des interviews, des prises de son à l'école et en extérieur.
Fournitures	6 860,00 €	3 744,00 €	10 604,00 €	
Fournitures scolaires	6 460,00 €	3 344,00 €	9 804,00 €	(38 € X 170 élèves - école élémentaire) ; (38 € X 88 élèves - école maternelle)
Goûter de Noël, chandeleur, Pâques, galette des rois	400,00 €	400,00 €	800,00 €	
TOTAL	10 777,00 €	10 847,00 €	21 624,00 €	90 € / élève
SORTIES, ACTIVITES ET CLASSES DE DECOUVERTES				
	Ecole élémentaire	Ecole maternelle		
Sorties, activités	14 453,00 €	7 547,00 €	22 000,00 €	
Sorties - Navettes	1 642,00 €	858,00 €	2 500,00 €	Sorties hors projets pédagogiques (cinéma, théâtre, visite collège, rencontres sportives, etc...)
Sorties pédagogiques	12 811,00 €	6 689,00 €	19 500,00 €	7 classes en élémentaire et 4 classes en maternelle
Classes de découvertes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Classe de neige	0,00 €	0,00 €	0,00 €	S'est déroulée du 14 au 21 janvier 2023
TOTAL	14 453,00 €	7 547,00 €	22 000,00 €	91 € / élève
TOTAL GENERAL		43 624,00 €		181 € / élève

Les crédits sont prévus au BP 2023.

- : : - : : - : : - : : -

Monsieur Guillaume MARTIN rejoint l'assemblée à 20h26.

DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2023/05/04 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LO – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.

Rapporteur : Evelyne MASSICOT – 5^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité** (23 voix pour, 1 abstention d'Hervé BRIXTEL) :

- De participer aux frais de fonctionnement de l'Institut Saint-Lô, pour l'année 2022-2023, pour un montant de 123 363,29 €, calculé comme suit :

Niveau d'enseignement	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total
Maternelle	34	1 956.18 €	66 510.04 €
Elémentaire	71	800.75 €	56 853.25 €
TOTAL	105		123363.29 €

- De participer à hauteur de 78 €, pour les 51 enfants concernés par la réalisation de projets pédagogiques, soit **3 978 €**.

- D'autoriser Monsieur le maire à diligenter toute procédure nécessaire au règlement de cette somme, sachant que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2023.

DÉLIBÉRATION N°7.6.1/2023/05/05 - PROPOSITION DE RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION À HAUTEUR DE 10 € PAR HABITANTS.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), d'instaurer une attribution de compensation libre de 10 € par habitants par an, à compter de 2023.

DÉLIBÉRATION N°3.3/2023/05/06 – RÉVISION DES CHARGES LOCATIVES DE LA MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Considérant ce qui suit :

Les travaux de réaménagement de la maison médicale pluridisciplinaire se sont achevés en 2021. La téléphonie et la fibre optique ont été installés récemment.

Après plus d'une année de fonctionnement, à la demande des praticiens installés au rez-de-chaussée, des modifications ont été demandées, qui portent notamment sur :

- La suppression d'un ballon d'eau chaude et son remplacement par deux ballons individuels de 15 litres dans les locaux où sont installés les podologues et les orthoptistes. En effet, son mode de fonctionnement (bouclage sanitaire en dalle) engendre une consommation importante d'énergie, de l'ordre de 10 000 kW / h par an pour un coût de 2 000 € ;
- L'installation en cours de compteurs individuels qui permettra, à l'issue des travaux, de comptabiliser les charges afférentes aux loyers au coût réel ;
- L'intégration dans les communs du rez-de-chaussée d'une superficie de 69 m² (issue de la subdivision du local antérieurement occupé par les kinésithérapeutes, et qui sert dorénavant de couloir d'accès), dont le coût est supporté par les podologues et les orthoptistes uniquement, dont ces derniers demandent qu'il soit réparti sur l'ensemble des locataires du rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- D'acter ces changements qui auront pour impact, dès l'achèvement des travaux, de calculer le montant des charges inhérentes aux loyers au coût réel ;
- De défalquer sur le montant des charges à venir, le coût lié au fonctionnement du chauffe-eau du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, dans la limite de 2 000 €, pour les orthoptistes et les podologues ;
- D'exonérer, à compter du 1^{er} avril jusqu'à la date de mise en service des nouvelles installations (changement des chauffe-eau, mise en service des compteurs), du paiement du coût de l'énergie consommée liée au fonctionnement du chauffe-eau ;
- D'intégrer dans les communs du rez-de-chaussée, la superficie de 69 m², antérieurement dévolue aux podologues et orthoptistes.

DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2023/05/07 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'AGNEAUX FOOTBALL CLUB – ANNÉE 2023.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), d'attribuer à l'Agneaux football-club d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 689 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai
- Vendredi 9 juin à 18h30 : conseil municipal spécifique à l'élection des délégués et des suppléants pour les sénatoriales
- Désignation d'un référent élu pour la gestion de la crise de l'eau potable : l'agent référent est Fabien Legast ; l'élu est Michel Dupont
- Le 27 mai : RDV de la culture Edith CRESSON et Stéphanie MAUBE sur le thème « Les femmes en politique » – sur réservation. En septembre, réception de Christian LEBARRE. Au printemps 2024 : Jean Pierre Raffarin
- Remise de la médaille de la ville le 19 juin aux anciens conseillers municipaux
- Elisabeth LEGRAND informe que le CCAS à renouveler la convention de partenariat avec AXA
- L'analyse des besoins sociaux : le bilan sera présenté à la prochaine réunion de groupe

Fin de la séance à 21h40

La secrétaire de séance,